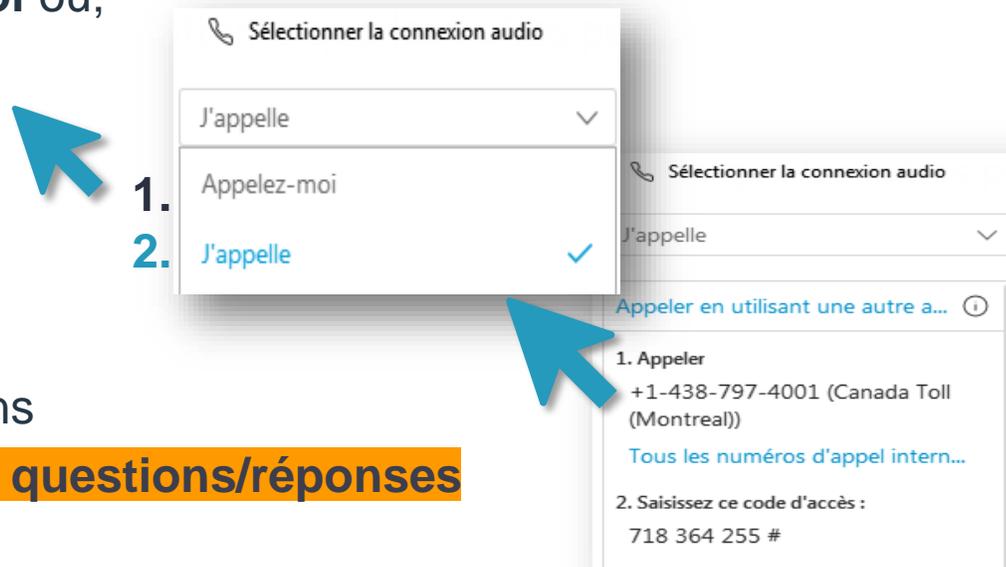


Si vous éprouvez des **difficultés techniques avec l'audio**,  
veuillez vous connecter avec un téléphone fixe ou cellulaire.

- Sous « **Sélectionner la connexion audio** »,  
choisissez l'une des options suivantes :

1. **Appelez-moi** ou;
2. **J'appelle**



- Suivez les instructions
- **Utilisez la case des questions/réponses  
pour les questions**



Fonds **Nouvelles frontières** en recherche  
New Frontiers in Research Fund

# Concours 2026 du volet Transformation

## Avis d'intention de présenter une demande

Webinaire pour les candidats et candidates

Mars 2025



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

# Contenu du webinaire

1. Calendrier du concours
2. Description de l'occasion de financement
3. Critères d'évaluation
4. Admissibilité et rôles
5. Exigences de l'avis d'intention
6. Processus d'évaluation
7. Politique RTSAP – nouveauté pour le concours de 2026
8. Informations pour les administrateurs et les administratrices de la recherche
9. Ressources et questions



Fonds **Nouvelles frontières** en recherche  
New Frontiers in Research Fund

# Calendrier du concours

## Transformation 2026



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

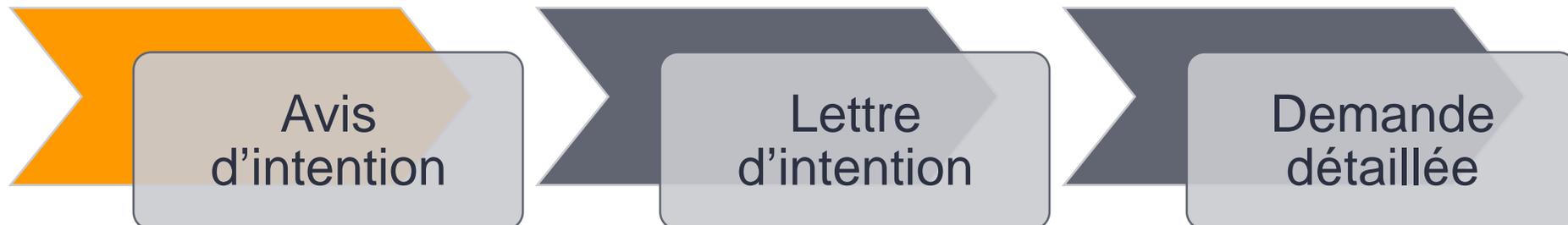
Canada

Calendrier du concours

# Étapes du concours

## Concours à 3 étapes

1. Avis d'intention de présenter une demande
2. Lettre d'intention de présenter une demande
3. Demande détaillée



## Calendrier du concours

# Dates importantes

15 avril 2025

- Date limite de présentation de l'avis d'intention

17 juin 2025

- Date limite de présentation de la lettre d'intention

3 mars 2026

- Date limite de présentation de la demande détaillée (par invitation)

Août 2026

- Annonce des résultats

Septembre 2026

- Date d'entrée en vigueur des subventions



Fonds **Nouvelles frontières** en recherche  
New Frontiers in Research Fund

# Description de l'occasion de financement

## Transformation 2026



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

Description de l'occasion de financement

## Administration du FNFR

- Le **Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC)** a créé le FNFR à la suite de consultations nationales et constitue le **comité directeur** qui assure l'orientation stratégique du fonds
- Le FNFR est un programme interorganismes, administré par le **Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIEE)** pour les trois organismes qui subventionnent la recherche au Canada
- Le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIEE) est hébergé au **Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)**



Description de l'occasion de financement

## Les volets du FNFR

### Exploration

Suscite des occasions de renforcer la capacité du Canada en matière de **recherche interdisciplinaire à haut risque et à haut rendement**

### Transformation

Offre un soutien à **grande échelle** afin de renforcer la capacité et le leadership du Canada en matière de **recherche interdisciplinaire et transformatrice**

### International

Donne davantage d'occasions aux chercheurs canadiens de **participer à des travaux de recherche avec des partenaires étrangers**

### Appels spéciaux

Soutient des recherches qui **ciblent des domaines émergents** et cadrent avec les grands objectifs du fonds.

Description de l'occasion de financement

## Transformation 2026

### Objectif

Soutenir des **projets de recherche interdisciplinaires** de grande envergure, dirigés par des **Canadiens**, qui s'attaquent à un défi de taille et qui ont le potentiel de réaliser des **changements réels et durables**



Le défi que la recherche aborde peut être:

- d'ordre fondamental, et donner lieu à une percée scientifique; ou
- appliqué, et avoir une incidence sur le plan social, économique, environnemental ou de la santé

Le volet vise les projets d'avant-garde de calibre international, faisant appel à l'expertise **mondiale** en recherche lorsque c'est pertinent

Description de l'occasion de financement

## Transformation 2026

Les subventions du volet Transformation soutiendront des projets qui:

1. s'attaquent à un problème ou à un défi **bien défini**;
2. proposent une approche **novatrice de calibre mondial**;
3. sont **interdisciplinaires**; et
4. ont le potentiel d'être **transformateurs**

**La recherche transformatrice est définie comme** celle pouvant **produire un changement ou un impact important et réel** – un progrès perceptible ou une percée tangible plutôt qu'une avancée progressive

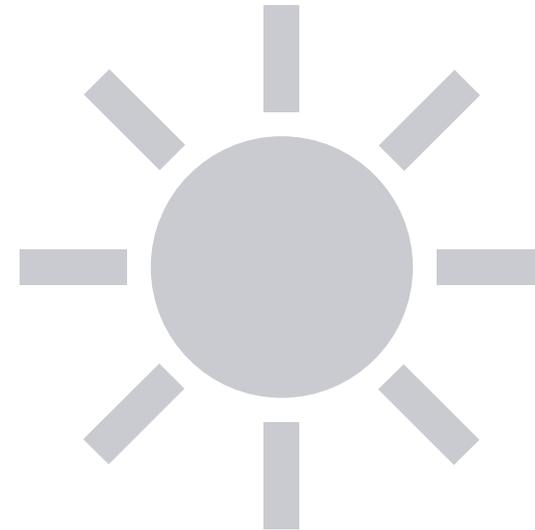


Description de l'occasion de financement

## Transformation 2026

Les subventions du volet Transformation soutiennent des projets de recherche **clairement définis**.

Les subventions Transformation **ne soutiennent pas** des programmes de recherche, des réseaux, ni la mise en place ou le développement d'instituts/centres de recherche.



Description de l'occasion de financement

## Transformation 2026 - Valeur et durée

Entre **2 et 4 millions de dollars par an**,  
coûts indirects compris

Les candidats peuvent en outre inclure dans  
leur demande de financement totale une  
somme correspondant à un maximum de 25  
p. 100 des coûts directs de la recherche  
**pour couvrir les coûts indirects**

**Le budget** doit correspondre aux objectifs  
du projet

Les fonds doivent **servir principalement  
aux activités de recherche**, et non à  
l'acquisition ou à l'entretien d'infrastructures

**Durée: six ans**

Une **évaluation à mi-parcours** est  
obligatoire

Le nombre de subventions dépend des  
sommes faisant l'objet des demandes  
retenues



Fonds **Nouvelles frontières** en recherche  
New Frontiers in Research Fund

# Critères d'évaluation

## Transformation 2026



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

Critères d'évaluation

## Transformation 2026

**Les cinq critères de sélection pour les occasions de financement du FNFR sont les suivants:**

1. Interdisciplinarité
2. Équité, diversité, inclusion dans les pratiques de recherche
3. Haut risque
4. Haut rendement
5. Faisabilité

**À noter que les critères dans le volet Transformation** sont appliqués aux étapes de la lettre d'intention et de la demande détaillée, et que la pondération des critères change d'une étape à l'autre

Critères d'évaluation

## Interdisciplinarité

Les projets doivent **intégrer des différentes approches disciplinaires** afin d'apporter une perspective nouvelle à l'étude du sujet de la recherche.

Les propositions doivent expliquer comment les **perspectives, méthodes et techniques disciplinaires seront intégrées** et démontrer que l'équipe possède **l'expertise requise** pour exécuter l'approche interdisciplinaire.

La proposition doit aussi expliquer **pourquoi le projet doit être réalisé selon une approche interdisciplinaire** et (ou) décrire la valeur ajoutée par cette approche à l'étude du sujet de recherche.

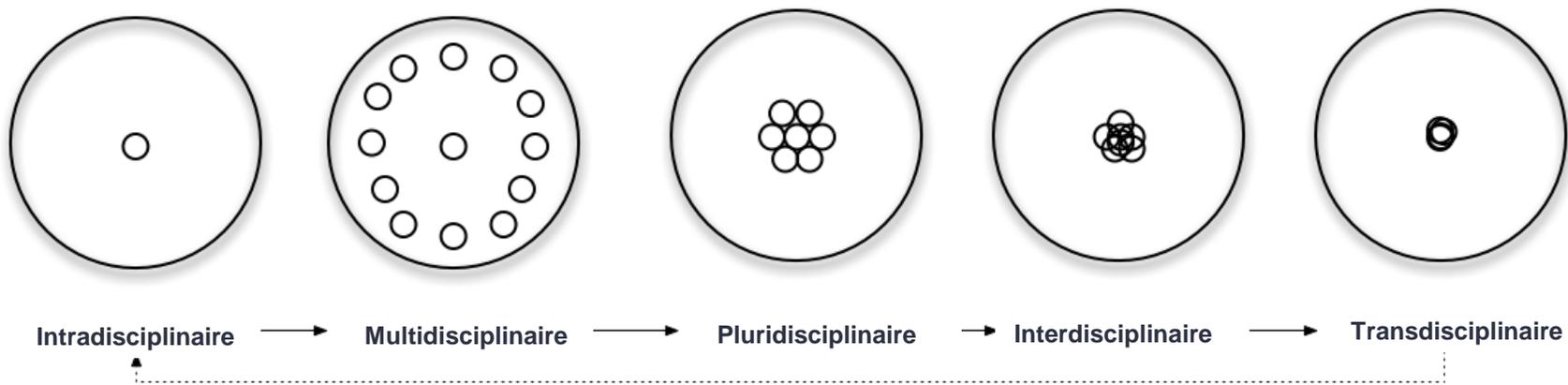
Recherche multidisciplinaire =  
juxtaposer, coordonner

**Recherche interdisciplinaire =  
intégrer, synthétiser**

Critères d'évaluation

## Disciplinarités : multi, inter et trans

- **Multi**disciplinaire : regroupement de personnes de disciplines différentes travaillant ensemble, chacune s'appuyant sur ses connaissances disciplinaires.
- **Inter**disciplinaire : intègre les connaissances et les méthodes de différentes disciplines, en utilisant une véritable synthèse d'approches.
- **Trans**disciplinaire : crée une unité de cadres intellectuels au-delà des perspectives disciplinaires.



Critères d'évaluation

# Équipes multidisciplinaires versus interdisciplinaires

## Équipes multidisciplinaires

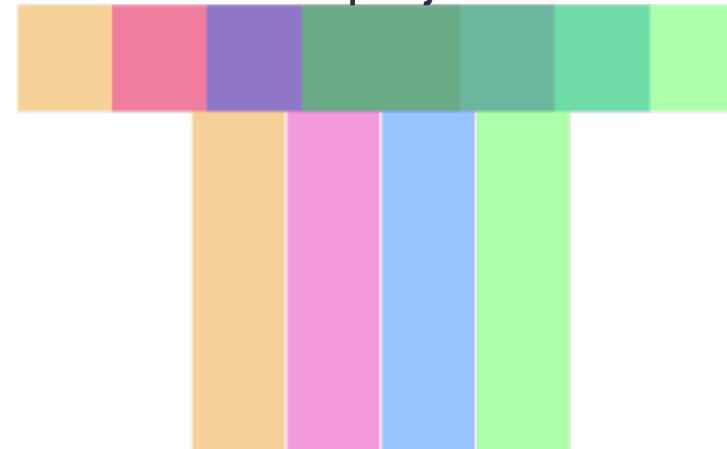
chaque membre fonctionne  
comme une partie d'une chaîne  
de responsabilité



Membres qui travaillent en  
silo, par discipline

## Équipes interdisciplinaires

Des individus de différents  
domaines sont attendus à  
apporter des idées à l'ensemble  
du projet



Les membres écoutent et apprennent des  
autres

Critères d'évaluation

## Équité, diversité et inclusion dans les pratiques de recherche

**L'EDI dans les pratiques de recherche** (équipe de recherche et environnement de recherche) constitue un élément central du FNFR. Les candidats doivent clairement démontrer l'engagement envers l'EDI dans les pratiques de recherche.

Les mesures prises doivent permettre:

- **d'éliminer les obstacles et**
- **d'offrir des possibilités** d'intégration sérieuses aux personnes de tous les groupes

Consultez les

[Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche du FNFR](#)



## Critères d'évaluation

# Haut risque

Dans le cadre du volet Transformation, la notion de **haut risque** fait référence à la **nouveauté de l'approche proposée pour aborder le sujet de la recherche**. Les propositions devront expliquer :

- en quoi le projet est **nouveau** et se distingue des méthodes, concepts, informations et techniques les plus récents;
- la façon dont l'approche s'appuie sur **l'expertise et les ressources** à l'échelle du Canada ou à l'échelle internationale et en tire parti;
- ce qui fait que l'approche est « **de premier plan à l'échelle mondiale** » et
- la raison pour laquelle on s'attend à ce que l'approche conduise à un **changement réel**.



Critères d'évaluation

## Haut rendement

Pour être transformatrices, les propositions doivent avoir le potentiel d'obtenir un **haut rendement**, c'est-à-dire avoir le potentiel de susciter un **changement ou un impact important et réel**.

Les demandes doivent expliquer le changement ou l'impact susceptible de résulter du projet et son importance.

Les propositions doivent aussi décrire les **principaux changements à court, à moyen et à long terme** qui sont prévus, **les probabilités** de leur réalisation et **les personnes ou aspects qui seront touchés par ces changements**.



## Critères d'évaluation

# Faisabilité

**La faisabilité** concerne le plan et la capacité d'exécuter les activités. Elle est évaluée en fonction d'éléments comme :

- le problème ou le sujet visé par la recherche;
- l'approche proposée, notamment **l'EDI dans la conception de la recherche**, s'il y a lieu;
- les connaissances, l'expertise et la capacité de l'équipe de recherche;
- le plan et le calendrier de travail;

- la collaboration avec les personnes des Premières Nations, les Inuit et les Métis ou d'autres nations autochtones et leur participation (dans le cas de la recherche autochtone), s'il y a lieu;
- la pertinence de l'environnement de recherche (c.-à-d. l'accès à l'infrastructure requise); et
- les plans de gestion

Pour plus d'informations sur les critères veuillez consulter les [grilles d'évaluation](#)



Critères d'évaluation

## Faisabilité

### Mise à jour pour 2026

La **définition de la recherche autochtone**, telle que définie par le CRSH, ne se limite plus aux peuples, individus ou communautés autochtones dans le contexte nord-américain. Cette mise à jour est reflétée dans la grille d'évaluation.

Pour plus d'informations sur les critères, veuillez consulter les [Lignes directrices du CRSH pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone.](#)

*Recherche réalisée dans n'importe quel domaine ou discipline qui est menée « par et avec » des communautés, des sociétés ou des personnes **des Premières Nations, des peuples inuit ou métis ou d'autres nations autochtones** et qui les concerne et repose sur leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances exprimés dans des formes dynamiques, passées et actuelles. La recherche autochtone peut englober les dimensions intellectuelles, physiques, émotionnelles et (ou) spirituelles du savoir de manière à créer des liens créatifs entre les personnes, les endroits et l'environnement naturel.*

Source: [Définition](#)



Fonds **Nouvelles frontières** en recherche  
**New Frontiers** in Research Fund

# Admissibilité et rôles

## Transformation 2026



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

Admissibilité et rôles

## Sujet de recherche (concordance avec le programme)

Les projets peuvent porter sur des **domaines, thèmes, approches ou disciplines admissibles** au financement **des trois organismes subventionnaires** (IRSC, CRSNG, et CRSH).

Les projets devraient faire appel à **toute la gamme des disciplines** requises pour l'atteinte des objectifs qu'ils se sont donnés.

**Pour être considéré comme projet interdisciplinaire**, le projet de recherche proposé doit comporter des éléments relevant d'**au moins deux disciplines différentes** (telles qu'elles sont définies par

le code à deux chiffres – niveau Groupe de la Classification canadienne de la recherche et du développement)

Les projets qui relèvent de la mission d'un seul organisme subventionnaire de la recherche fédéral **ne sont pas admissibles**.



Admissibilité et rôles

## Équipe du projet

- Les propositions doivent être soumises par des équipes d'**au moins cinq membres** (à l'exclusion des collaborateurs).
- Les équipes **doivent** comprendre un chercheur principal désigné ou une chercheuse principale désignée
- Les équipes **peuvent** comprendre un nombre illimité de cochercheurs principaux, de cocandidats et/ou de collaborateurs



Admissibilité et rôles

## Rôles dans l'équipe

### Chercheuse principale désignée

- Responsable de la direction du projet et de la coordination des activités proposées
- Produit l'avis d'intention, la lettre d'intention et la demande détaillée dans le [portail Convergence](#) et les transmet à l'administrateur de la recherche
- Assume la responsabilité administrative et financière de la subvention

### Cochercheurs principaux

- Partagent avec le chercheur principal désigné la responsabilité de la direction des activités proposées
- Les activités de recherche liées au projet peuvent être soutenues par les fonds de la subvention

### Cocandidats/Cocandidates

- Participent à la réalisation du projet
- Les activités de recherche liées au projet peuvent être soutenues par les fonds de la subvention

### Collaborateurs/Collaboratrices

- Il peut s'agir de toute personne qui contribuera au projet
- Participent à l'exécution des activités de recherche
- Les fonds de la subvention ne peuvent être utilisés pour financer les activités ou les dépenses des collaborateurs

Admissibilité et rôles

## Équipe du projet

**Le chercheur principal désigné et les membres de l'équipe peuvent œuvrer dans n'importe quelle discipline**

**Le chercheur principal désigné doit être considéré comme chercheur indépendant** par son établissement d'affiliation principal, qui doit être un établissement canadien ayant obtenu le statut d'admissibilité complète avec les IRSC, le CRNSG ou le CRSH

**Les autres membres de l'équipe peuvent provenir de n'importe quel secteur** ; toutefois, les cochercheurs principaux et les cocandidats ne peuvent pas être affiliés à un gouvernement ou à une entreprise à but lucratif (cette restriction ne s'applique pas aux collaborateurs).

Les étudiant(e)s à temps plein ou à temps partiel, les boursiers postdoctoraux et les associé(e)s de recherche **ne sont pas admissibles** à titre de chercheur principal désigné, de cochercheur principal, ou de cocandidat.

## Admissibilité et Rôles

# Exceptions

Un **employé du gouvernement fédéral et un professeur auxiliaire d'une institution Canadienne** dont les étudiants participent dans le projet de recherche peut être un cocandidat, mais son utilisation des fonds se limite aux salaires ou allocations et aux frais de déplacement des étudiants sous sa supervision.

Un **employé du gouvernement fédéral et un professeur auxiliaire d'une institution canadienne** dont les contributions au projet ne relèvent pas du mandat de leur organisation fédérale et ne seront pas réalisées dans les installations ou avec les ressources de l'employeur peut être cochercheur principal ou cocandidat.

Les personnes dont l'établissement d'affiliation principale est associé à une **administration autochtone** peuvent être cochercheurs principaux, cocandidats ou collaborateurs. Ses dépenses admissibles se limitent à celles qui se rapportent à l'exécution du projet et qui ne relèvent pas du mandat de l'administration autochtone.

Reportez-vous à la section  
[Admissibilité](#) de la description du  
concours



Admissibilité et rôles

## Chercheure indépendante, chercheur indépendant

### Un **chercheur indépendant, une chercheure indépendante**

- exerce des activités de recherche qui ne sont pas sous la direction d'une autre personne; et
- occupe un poste universitaire ou de recherche qui:
  - commence **au plus tard le 3 mars 2026 pour ce concours** (la date limite pour soumettre la demande détaillée)
  - lui permet d'exécuter le projet de recherche proposé, de mener des travaux de recherche de façon autonome pour toute la durée de la période de financement, de superviser des stagiaires (s'il y a lieu) et de publier les résultats de ses recherches; et
  - l'oblige à respecter les politiques de l'établissement relatives à la conduite de la recherche et à la surveillance des stagiaires (s'il y a lieu) et à respecter les conditions d'emploi du personnel rémunéré grâce à une subvention interorganismes.

Admissibilité et rôles

## Chercheurs ou chercheuses en début de carrière

### Les chercheurs en début de carrière

doivent faire partie de toutes les équipes à titre de membres confirmés.

Un chercheur en début de carrière est défini comme un chercheur qui a obtenu son premier poste dans le domaine de la recherche depuis **cinq ans** ou moins – sans tenir compte de la durée de tout retard en recherche admissible (p. ex. congé de maladie, congé de maternité ou congé parental) – à compter du premier jour du mois au cours duquel le concours a été lancé (février 2025 dans le cas du présent concours).

Sachez que :

- « **les postes dans le domaine de la recherche** » sont les postes dont les titulaires disposent de l'autonomie nécessaire pour mener leurs recherches de façon indépendante;
- tous les **congés admissibles** (p. ex. congés de maternité, congés parentaux, congés de maladie ou congés de deuil) sont crédités à raison de deux fois leur durée; et
- les **congés professionnels** (p. ex. formation, congé sabbatique ou congé administratif) ne sont pas crédités.

Admissibilité et rôles

## Participation à plusieurs subventions

Pour garantir que les équipes qui reçoivent une subvention du volet Transformation aient suffisamment de temps à consacrer à leur projet, une ou un titulaire de subvention ne peut agir à titre de chercheuse principale désignée ou de cochercheuse principale **que pour une seule subvention Transformation**. Il est donc recommandé que les personnes limitent leur participation à une seule demande en tant chercheur principal désigné ou cochercheur principal. Si le nom d'une personne figure à titre de chercheuse principale désignée ou cochercheuse principale dans plus d'une demande, cette personne devra, à l'étape de la demande détaillée, retirer son nom de toutes les demandes sauf une. Après ce retrait, la demande pourrait être retirée du concours si les conditions minimales d'admissibilité de l'équipe ne sont plus remplies.

### Nouveau règlement en 2026

Une personne qui agit à titre de chercheuse principale désignée ou de cochercheuse principale au sein d'un projet financé par le volet Transformation **doit assumer ce rôle pour toute la durée de la subvention et ne peut modifier ce rôle afin d'être admissible à un autre concours**. Dans l'éventualité où cette personne est retirée d'une subvention en cours, ou qu'elle passe à un rôle de candidate ou de collaboratrice, elle **ne peut pas** agir comme chercheuse principale désignée ni comme cochercheuse principale dans le cadre d'une autre subvention du volet Transformation, **tant que la première subvention n'est pas terminée**.

Admissibilité et rôles

## Politique sur la RTSAP – NOUVEAUTÉ

Le 16 janvier 2024, le gouvernement du Canada a publié la [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#) (RTSAP).

Les demandes de subvention qui impliquent la réalisation de recherches et d'activités connexes visant à faire progresser un domaine de recherche en technologies sensibles **ne seront pas financées** si l'une des chercheuses prenant part aux activités financées par la subvention est affilié à une université, à un institut de recherche ou à un laboratoire rattaché à **des organismes militaires ou à des organismes de défense nationale ou de sécurité d'État qui pourraient présenter un risque pour la sécurité nationale du Canada.**



Politique sur la recherche en  
technologies sensibles et  
sur les affiliations préoccupantes



Fonds **Nouvelles frontières** en recherche  
New Frontiers in Research Fund

# Exigences de l'avis d'intention

## Transformation 2026



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

Exigences de l'avis d'intention

## Collecte d'informations personnelles

Les informations personnelles sont collectées dans le **but de gérer la performance du programme.**

Les données d'auto-identification recueillies dans le cadre du profil de l'utilisateur **ne sont pas** partagées avec les évaluateurs, et sont limitées au personnel de l'agence sur la base du besoin d'en connaître.



Veillez consulter la [politique de collecte des données](#) pour plus d'informations



Exigences de l'avis d'intention

## Date limite de présentation de l'avis d'intention

### Étape de l'avis d'intention

Le chercheur principal désigné doit soumettre un avis d'intention pour pouvoir remplir et soumettre une lettre d'intention. Les équipes sélectionnées seront invitées à remplir et à soumettre une demande détaillée.

Date limite de présentation de l'avis d'intention au FNFR:

**15 avril 2025**

Vérifiez les **dates limites internes** auprès du bureau des subventions de recherche de votre institution.

L'administrateur de recherche est responsable pour soumettre votre avis d'intention avant **20h00 (HE)** à la date limite.

Les avis d'intention tardifs ne seront pas acceptés.

Un avis d'intention ne peut pas être modifié après que l'administrateur de recherche l'ait soumis.

Exigences de l'avis d'intention

## Informations requises dans le Portail Convergence

### Profils complétés pour au moins cinq participants

- Chercheur principal désigné et toute combinaison de cochercheurs principaux et de cocandidats

### Contenu de l'avis d'intention

- Titre de la demande
- Langue de la demande
- Recherche autochtone
  - Indiquez si le projet comprend de la recherche autochtone
- Mots clés (5 à 15)
- Domaines de recherche (10 au maximum)
  - Sélectionnez les domaines de recherche à partir des codes de la Classification canadienne de la recherche et du développement qui se rapportent au projet de recherche proposé.
- Aperçu du sujet ou de la question (3,500 caractères au maximum)
- Aperçu de l'approche et des changements possibles (3 500 caractères au maximum)
- Collaborateurs
- Évaluateurs suggérés (facultatif pour l'avis d'intention; au moins 20 pour la lettre d'intention)

Exigences de l'avis d'intention

## Informations requises

### **Aperçu du sujet ou de la question (3 500 caractères au maximum)**

Présentez un aperçu en langage clair du ou des sujets ou de la ou des questions qui seront abordés ainsi que des buts ou objectifs du projet.

### **Aperçu de l'approche et des changements possibles (3 500 caractères au maximum)**

Décrivez brièvement l'approche qui sera adoptée et les changements ou les impacts susceptibles de résulter du projet

Si votre demande est acceptée, ce résumé sera utilisé à des fins promotionnelles et pour répondre aux demandes d'information du gouvernement, des médias et des personnes du public sur les travaux de recherche financés par le FNFR.

Exigences de l'avis d'intention

## Évaluatrices suggérées

Les chercheurs principaux désignés doivent fournir une liste **d'au moins 20** évaluateurs suggérés qui peuvent être contactés pour évaluer la proposition au stade de la demande détaillée en tant qu'experts. (Facultatif à l'étape de l'avis d'intention, obligatoire dans la lettre d'intention).

### Les évaluateurs suggérés

- doivent avoir les **compétences requises** pour évaluer la proposition dans la langue dans laquelle elle a été rédigée et la commenter
- ne devraient **pas être en conflit d'intérêts** avec l'un des membres de l'équipe

Les chercheurs principaux désignés sont encouragés à proposer **un groupe diversifié** d'évaluateurs potentiels, y compris des évaluateurs qui sont:

- canadiens et internationaux
- établis et en début de carrière
- des femmes et des membres d'autres groupes sous-représentés
- des personnes issues d'établissements universitaires et non universitaires

Au moins 10 des évaluateurs suggérés doivent être de l'extérieur du Canada.

Exigences de l'avis d'intention

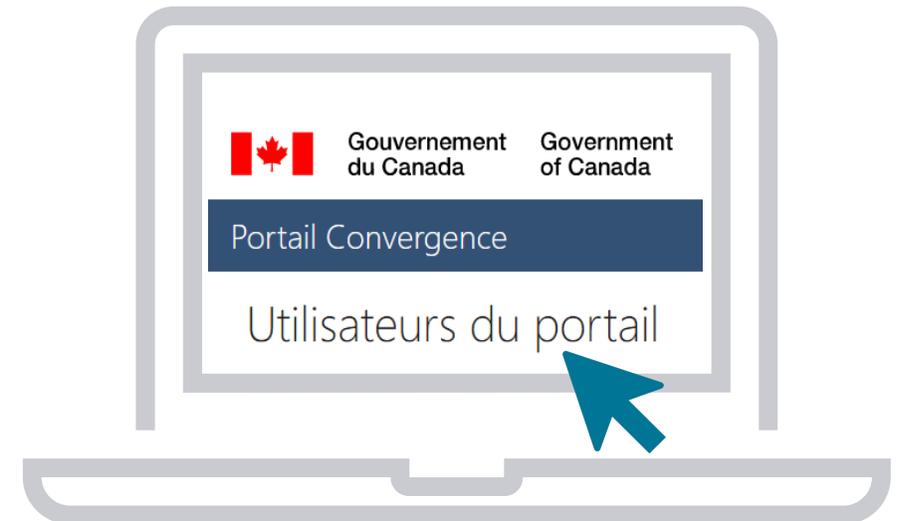
## Soumettre l'avis d'intention

Passez en revue votre avis d'intention pour vous assurer qu'il est complet.

Dans la section **Finaliser la demande** du [portail Convergence](#), suivez les instructions pour soumettre l'avis d'intention.

Une fois que vous aurez accepté les conditions générales, l'état de votre demande passera à **Reçu par l'administrateur**.

Une fois que votre administrateur de recherche aura approuvé et soumis votre demande, l'état de la demande passera à **Reçu par l'organisme**. **Aucune modification ne peut être apportée à ce stade.**





Fonds **Nouvelles frontières** en recherche  
New Frontiers in Research Fund

# Processus d'évaluation

## Transformation 2026



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

## Processus d'Évaluation

# Survol

**Avis  
d'intention**

**Lettre  
d'intention**

**Demande détaillée**

### Évaluation interne

Pour aider le personnel à identifier les évaluateurs

### Comité d'évaluation multidisciplinaire/ multisectoriel

Accent sur l'idée

EDI	r/e
Interdisciplinarité	r/e
Haut risque	20%
Haut rendement	60%
Faisabilité	20%

Les lettres les mieux cotées sont invitées

### Évaluateurs experts

Résumé de consensus

### Comité d'évaluation multidisciplinaire/ multisectoriel

Accent sur la faisabilité

EDI	r/e
Interdisciplinarité	r/e
Haut risque	25%
Haut rendement	25%
Faisabilité	50%

Les demandes les mieux cotées sont invitées (12 au maximum)

### Jury Évaluation générale

Demandes recommandées aux fins de financement



Fonds **Nouvelles frontières** en recherche  
New Frontiers in Research Fund

# Politique sur la RTSAP – Nouveau en 2026

## Transformation 2026



Gouvernement  
du Canada    Government  
of Canada

Canada

# POLITIQUE SUR LA RTSAP **NOUVELLE**

- ↘ Le 16 Janvier 2024, le gouvernement fédéral a publié la [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#) (RTSAP).
- ↘ Le Politique s'appuie sur deux listes qui doivent être utilisées conjointement : [des domaines de recherche en technologies sensibles](#) (DRTS) et [des organisations de recherche nommées](#) (ORN).
- ↘ Les demandes de subventions qui impliquent des projets visant à faire progresser un domaine de recherche en technologies sensibles ne seront pas financées si l'un(e) des chercheur(e)s participant aux activités financées par la subvention est affilié(e) à ou reçoit du financement ou une contribution en nature d'une université, d'un institut de recherche ou d'un laboratoire rattaché à des organisations militaires, de défense nationale ou de sécurité d'État qui pourraient présenter un risque pour la sécurité nationale du Canada.

## POLITIQUE SUR LA RTSAP **NOUVELLE**

- ↘ Dans le formulaire de demande, il sera demandé aux candidats et candidates si la subvention de recherche proposée vise à faire progresser un DRTS. **Si ce n'est pas le cas, aucune autre action n'est requise.**
- ↘ Si tel est le cas, les candidats et les autres personnes ayant un rôle défini (c'est-à-dire les cochercheuses principales et cochercheurs principaux, les cocandidates et cocandidats, et les collaborateurs et collaboratrices) doivent remplir des formulaires d'attestation, disponibles via un lien dans le formulaire de demande, pour certifier qu'elles ou ils ne sont pas actuellement affiliés à une ORN.
- ↘ Les personnes ayant un rôle défini doivent fournir les formulaires d'attestation remplis à la candidate qui doit les enregistrer sous forme de fichier PDF unique et le télécharger dans le module « Attestation relative à la RTSAP du formulaire de demande ».
- ↘ Pour les demandes visant à faire progresser un DRTS, l'inclusion de formulaires d'attestation complétés est une condition d'admissibilité. Toutefois, le fait qu'une demande vise ou non à faire progresser un DRTS **n'aura pas** d'incidence sur l'évaluation du mérite.

# POLITIQUE SUR LA RTSAP **NOUVELLE**

- ↘ Si une demande visant à faire progresser un DRTS est accordée, tout ajout de participant avec des rôles définis après l'octroi de la subvention devra être accompagné de formulaires d'attestation dûment remplis.
- ↘ Les détentrices de subvention doivent également informer le CRSH si la nature de leur recherche évolue de telle sorte que les activités soutenues par la subvention visent à faire progresser un DRTS. Les détenteurs et détentrices de subventions ne peuvent entreprendre ces nouvelles activités de recherche avant d'avoir obtenu l'approbation de l'organisme subventionnaire approprié.
- ↘ Pour plus d'informations : [Orientations des trois organismes concernant la Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes - Sécurité de la recherche \(nserc-crsng.gc.ca\)](#)
- ↘ Questions liées à la RTSAP:  
**[Researchsecurity-securiterecherche@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:Researchsecurity-securiterecherche@sshrc-crsh.gc.ca)**



Fonds **Nouvelles frontières** en recherche  
New Frontiers in Research Fund

# Informations pour les administrateurs et administratrices de la recherche

## Transformation 2026



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

Informations pour les administrateurs de la recherche

## Rôle de l'administrateur de la recherche

**Les administrateurs de la recherche peuvent**, dans le [Portail Convergence](#) :

- **visualiser** les avis d'intention, les lettres d'intention et les demandes détaillées des chercheurs principaux désignés de leur institution (expirés, en cours et soumis)
- **retourner** au chercheurs principaux désignés les avis d'intentions, les lettres d'intentions et les demandes détaillées soumis
- **transmettre** les avis d'intention, les lettres d'intention et les demandes détaillées soumis à l'organisme

Avant de transmettre une demande à l'organisme, **l'administrateur de la recherche sera demandé de confirmer** :

- que les **participants** répondent aux critères d'admissibilité
- que le **projet de recherche proposé** réponde aux critères d'admissibilité

**Créez et soumettez des demandes d'essai** avec ZZZ-INTERNAL TESTING ENVIRONMENT comme organisme, au stade de l'avis d'intention.

Informations pour les administrateurs de la recherche

## Rôle de l'administrateur de la recherche

En transmettant la demande, l'administrateur de la recherche certifie également, au nom de l'institution, que le chercheur principal désigné :

- est affilié à l'institution ou à l'organisation (ou va l'être)
- dispose du temps et des ressources nécessaires pour mener à bien l'activité
- enverra un courriel à [NFRF-FNFR@chairs-chaire.gc.ca](mailto:NFRF-FNFR@chairs-chaire.gc.ca) pour l'informer de tout changement pendant la durée de la subvention, y compris les changements dans la composition de l'équipe, tels que l'ajout de nouveaux cochercheurs principaux, cocandidats ou collaborateurs



Informations pour les administrateurs de la recherche

## Rôle de l'administrateur de la recherche

Les administrateurs peuvent utiliser le bouton "**Administrateur de recherche**" pour accéder aux demandes de leur institution.



Si vous êtes un administrateur de recherche et que vous ne voyez pas le bouton, veuillez contacter [websupport@chairs-chaire.gc.ca](mailto:websupport@chairs-chaire.gc.ca)

**Créez et soumettez des demandes d'essai** avec ZZZ-INTERNAL TESTING ENVIRONMENT comme organisme.



Fonds **Nouvelles frontières** en recherche  
New Frontiers in Research Fund

# Ressources et questions

## Transformation 2026



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

Ressources et questions

## Ressources

Questions concernant le programme :

[NFRF-FNFR@chairs-chaire.gc.ca](mailto:NFRF-FNFR@chairs-chaire.gc.ca)

Questions concernant le portail  
Convergence :

[soutienweb@chairs-chaire.gc.ca](mailto:soutienweb@chairs-chaire.gc.ca)

613-995-4273

Questions liées à la politique RTASP:

[Researchsecurity-securiterecherche@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:Researchsecurity-securiterecherche@sshrc-crsh.gc.ca)

Liens du programme :

[Site web NFRF](#)

[Guide sur l'EDI](#)

[Aperçu du concours](#)

[Guide de l'avis d'intention](#)

[Manuel de d'évaluation](#)

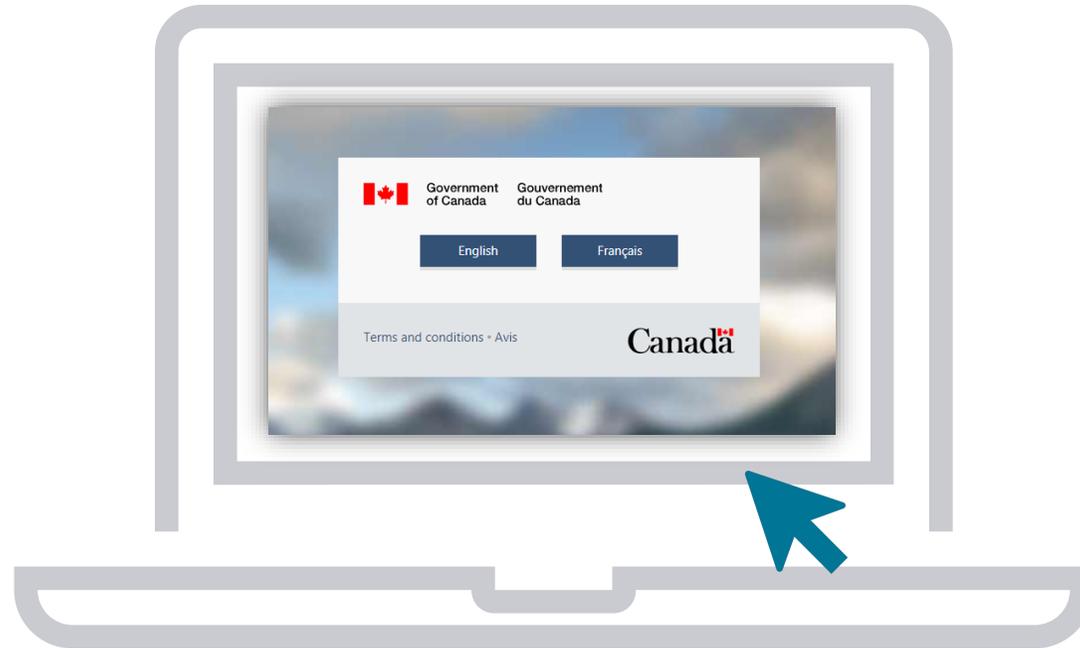
[Grilles d'évaluation](#)

[Foire aux questions \(FAQ\)](#)



Ressources et questions

## Clip vidéo



Un clip vidéo démontrant comment remplir et soumettre un avis d'intention, et le rôle de l'administrateur de la recherche, sera mis à la disposition des administrateurs de la recherche pour être distribué dans leurs institutions.

Ressources et questions

# Questions?

